

La meilleure vision pour la gestion de votre capital

Swiss Life CapVision

5 %* en 2004

Le bien-être de votre entreprise ou de votre association vous tient à coeur. Les réserves de capital que vous avez constituées méritent dès lors une attention particulière. Dans ce contexte, Swiss Life vous propose un produit qui vous offre la meilleure vision : **Swiss Life CapVision**. Il s'agit d'une formule de capitalisation simple et sans risque, avec une durée de minimum 4 ans. Elle vous offre un **rendement garanti** ainsi qu'une **participation bénéficiaire variable**. Vous connaissez donc parfaitement le résultat minimal de la capitalisation de votre investissement à terme. Et si, suite à un imprévu, vous avez immédiatement besoin de moyens financiers, vous disposerez des **liquidités** nécessaires.

Découvrez les atouts de ce produit :

- spécialement développé pour les entreprises, les ASBL, les organismes publics et locaux ainsi que les sociétés de patrimoine,
- rendement garanti,
- participation bénéficiaire variable annuelle,
- durée au choix de 4 à 8 ans,
- disponibilité des réserves de votre contrat.

* Rendement brut. Les rendements historiques ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Sous réserve de l'approbation définitive des comptes par l'Assemblée Générale de Swiss Life.

Rendement garanti

Swiss Life CapVision offre un rendement garanti intéressant. Vous pouvez consulter notre site internet www.swisslife.be pour connaître tous les rendements actualisés. Ce rendement garanti est associé à une participation bénéficiaire variable.

Rendement plus une participation bénéficiaire variable : 5 %* en 2004

Swiss Life met tout en oeuvre pour attribuer une participation bénéficiaire la plus élevée possible. Pour y arriver, nous investissons votre versement dans un fonds cantonné. Le calcul de la participation bénéficiaire est effectué selon une formule déterminée, en fonction des prestations du fonds. Les investisseurs ayant souscrit à **Swiss Life CapVision** ont pu, en 2004, profiter d'une participation bénéficiaire intéressante. Leur rendement total s'est ainsi élevé à 5 %. En 2003, le rendement atteignait 5,25 %.

Atout supplémentaire

Pour les investissements importants, de plus de 10 millions EUR, la gestion d'un fonds personnalisé dans le cadre d'un seul contrat fait partie des possibilités.

Disponibilité

Le capital est disponible à tout moment. A certaines conditions (voir informations techniques), les retraits sont entièrement gratuits ; dans tous les autres cas, les frais de sortie sont limités.

Fiscalité

Si le souscripteur est une société soumise à l'impôt des sociétés, le précompte mobilier retenu au moment d'un retrait sera imputé sur l'impôt des sociétés dû.

Pour les ASBL soumises à l'impôt sur les personnes morales, le précompte mobilier constituera un impôt définitif.

Informations techniques

Nom :	Swiss Life CapVision
Forme juridique :	Contrat de capitalisation. Le contrat comprend un souscripteur et un bénéficiaire. Il n'y a pas de personne assurée.
Souscripteur :	Entreprises, ASBL, organismes publics et locaux, sociétés de patrimoine et personnes physiques.
Investissement :	Versement unique de minimum 12 500 EUR
Durée :	4, 5, 6, 7 ou 8 ans
Rendement garanti :	Déterminé au moment du versement, selon le tarif en vigueur. Consultez notre site internet www.swisslife.be
Participation bénéficiaire :	Consiste en un pourcentage du rendement du fonds. La participation bénéficiaire variable est attribuée annuellement et s'ajoute au rendement garanti.
Taxe sur la livraison matérielle :	Pas d'application
Taxe d'abonnement :	Pas d'application
Précompte mobilier libératoire :	15 % sur les intérêts (participation bénéficiaire comprise)
Frais :	Frais d'entrée : en fonction du montant investi. Frais de sortie : Les retraits sont gratuits aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• si les retraits planifiés sont prévus dans le contrat,• si l'investissement minimal est de 125 000 EUR,• s'ils sont effectués à une des échéances (annuelles) suivantes : le 1er février, le 1er mai, le 1er août, le 1er novembre,• si le retrait minimal s'élève à 2 500 EUR,• si au moins 1 000 EUR restent investis dans le contrat.
Retraits non planifiés :	75 EUR + % du montant du retrait : 1ère année : 5 % ; 3ème année : 3 % ; 5ème année : 1 % ; 2ème année : 4 % ; 4ème année : 2 % ; gratuits ensuite.

* Rendement brut. Les rendements historiques ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Sous réserve de l'approbation définitive des comptes par l'Assemblée Générale de Swiss Life.